

Communiqué de presse

Natalité en berne, la bonne affaire du gouvernement

Natalité – Politique familiale - Politique

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréeée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

L'INSEE vient de communiquer ce jour le nombre de naissances et de décès enregistrés en France en 2025. **Les statistiques de la natalité peuvent être qualifiées de catastrophiques** non seulement pour l'année 2025, mais aussi et surtout pour l'avenir. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'effondre à 1,56 enfant par femme, au plus bas depuis la première guerre mondiale, alors que le désir d'enfant des Français est près du double (2,27 enfants par Français en 2023).

Désormais en France, il y a plus de décès que de naissances.

Alors que notre économie et notre système social sont en difficultés, **le budget de l'Etat tire parti de la situation**. Depuis désormais plus de 20 ans, la branche Famille de la Caisse de Sécurité Sociale est excédentaire, du fait que la somme des recettes est supérieure à celle des dépenses. **Cet excédent est depuis lors ponctionné pour réduire les déficits abyssaux** des autres branches, vieillesse et maladie, de la Sécurité sociale.

La CNAFC dénonce le manque de réaction énergique à l'effondrement de la natalité et appelle à une utilisation efficace, au bénéfice des familles, de ces excédents qui permette un investissement dans la population. En effet, le modèle social français repose sur la solidarité intergénérationnelle et il est vital d'aider les familles ayant charge d'enfants.

Dernièrement, le PLFSS a validé le report de l'âge de la majoration des allocations familiales de 14 à 18 ans pour financer le congé supplémentaire de naissance. Mais **les économies générées à terme par le report de la majoration sont deux fois supérieures au coût du congé supplémentaire de naissance (1,3 Mds vs 600 M EUR)**.

Le soutien de la natalité nécessite une politique familiale ambitieuse, pérenne, universelle et lisible adossée à une reconnaissance de l'importance de la famille et des couples stables pour la prospérité sociale. La politique familiale n'est pas une dépense supplémentaire mais un investissement pour l'avenir de notre pays. L'enfant n'est pas un signe extérieur de richesse mais la condition même de notre avenir.

Les AFC exhortent le gouvernement à donner aux familles des moyens suffisants pour accueillir réellement le nombre d'enfants qu'elles désirent.

Communiqué de presse

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».